

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de la Celle-Condé
Séance du 17/07/2020

L' an 2020 et le 17 Juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans un lieu inhabituel de ses séances ,Salle des fêtes, sous la présidence de MANSSENS Alain Maire.

Présents : M. MANSSENS Alain, Maire, Mmes : AROYO Nathalie, DROUILLET Loriane, GIDEL Laëtitia, LAVERGNE Claudie, MM : DELPERDANGE Christian, GAILLARD Daniel, MAGNOUX Jean-Marc,

Excusés : M. BOYER Michel donne pouvoir à M. GAILLARD Daniel, M. DALMASSO Stéphane, M. MONNOURY Vincent

Secrétaire de séance : Mme AROYO Nathalie

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 8

Date de la convocation : 10/07/2020

Date d'affichage : 10/07/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond

le : 21/07/2020

et publication ou notification

du : 21/07/2020

SOMMAIRE

réf : 2020 028 COMPTE DE GESTION 2019

réf : 2020 029 COMPTE ADMINISTRATIF 2019

réf : 2020 030 AFFECTATION DU RESULTAT 2019

réf : 2020 031 SUBVENTIONS 2020

réf : 2020 032 BUDGET PRIMITIF 2020

réf : 2020 033 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

réf : 2020 031 SUBVENTIONS 2020

M. le Maire présente aux membres du Conseil les demandes de subventions reçues pour l'année 2020 :

Demandes 2020	Vote 2019	Vote 2020	Remarques
ADMR (Châteauneuf/Lignières)	65,00 €	65.00 €	
AFM Téléthon (délégation du Cher)	0,00 €	0.00 €	
AFSEP (Scélérose en Plaque)	15,00 €	20.00 €	
APF France Handicap (délégation du Cher)	15,00 €	20.00 €	
Association des amis de la bibliothèque du Cher	/	30.00 €	
Avenir de Lignières	50,00 €	50.00 €	
Berry attelage	/	50.00€	
Chorale Terre de Cœur (Ids St Roch)	40,00 €	50.00 €	
Comité des fêtes L'Etoile Bleue (La Celle Condé)	1 500,00 €	1 500.00 €	
Conseil départemental de l'accès au droit du Cher	/	0.00 €	
Croix Rouge Française (antenne de Bourges)	30,00 €	30.00 €	
DDEN (Lignières)	20,00 €	30.00 €	
Emmaüs du Cher	/	50.00 €	
Facilavie	65,00 €	500 €	Subvention exceptionnelle versée en mars 2020
Foire aux ânes (Lignières)	300,00 €	50.00 €	Annulée en 2020
Fondation du Patrimoine	55,00 €	55.00 €	55€ (Commune -500 habitants)
GEM PHOENIX (Vierzon)	/	0.00 €	
Groupe Secours Catastrophe Français	30,00 €	50.00 €	
Harmonie de Lignières	/	50.00 €	Fête ses 150 ans
Jumelage Lignières/Dunbar	51,25 €	50.50 €	50,50 € (0,25cts X 202 habitants)
La Compagnie du mot Cœur (Lignières)	40,00 €	40.00 €	
La Grange aux verrières (St Hilaire en Lignières)	40,00 €	40.00 €	
Les restos du Cœur (St Doulichard)	/	50.00 €	
Musique en Boischaud Marche (Lignières)	200,00 €	50.00 €	Demande de 50€ (1 élève de la Commune)
Secours catholique (Le Châtelet)	/	50.00 €	
Secours populaire Français (Bourges)	20,00 €	50.00 €	
Société des Courses Hippiques (La Celle Condé)	500,00 €	500.00 €	
Union Amicale des Pêcheurs à La Ligne (Lignières)	20,00 €	40.00 €	
TOTAL	3 056,25 €	3 470.50	

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 032 BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal les propositions de chapitres qui font apparaître un budget équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 348 829.37 €

Recettes : 348 829.37 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 107 255.27 €

Recettes : 107 255.27 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, ACCEPTE le budget primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 033 RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

DIRECTS

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 27 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du Code Général des Impôts :

TITULAIRES :

- M. Marc DANIEL, LA CELLE CONDE, retraité
- M. Lucien BERNARD, LA CELLE CONDE, retraité
- M. Bernard BENNAVAL, LA CELLE CONDE, retraité
- M. Jean GUILLOT, LA CELLE CONDE, retraité
- M. Michel HILD, LA CELLE CONDE, agriculteur
- M. Sylvain MANSSENS, LA CELLE CONDE, retraité
- M. Paul TOUZET, LA CELLE CONDE, retraité

- M. Gérard GOIN, VILLENEUVE SUR CHER, retraité
- Mme Huguette PILLARD, LA CELLE CONDE, retraitée
- Mme Sylvie BEL, LA CELLE CONDE, retraitée
- M. Jean-Marc AUROUX, LA CELLE CONDE, retraité
- M. Vincent MONNOURY, LA CELLE CONDE, agriculteur

SUPPLEANTS :

- M. Daniel GAILLARD, LA CELLE CONDE, retraité
- Mme Simone POUGET, LA CELLE CONDE, retraitée
- M. André NABOUDET, LA CELLE CONDE, retraité
- M. Henri BOUZIER, LA CELLE CONDE, retraité
- M. Patrick PAPILLON, LA CELLE CONDE, salarié
- M. Claude DUFOUR, LA CELLE CONDE, retraité
- Mme Marie-France COUDRAY, LA CELLE CONDE, retraitée
- M. Roland BOUTTEAU, CHEZAL BENOIT, retraité
- M. Jacky CHAGNON, LA CELLE CONDE, retraité
- M. Hervé LEFEBVRE, LA CELLE CONDE, agriculteur
- Mme Elisabeth GERMAIN, LA CELLE CONDE, retraitée
- Mme Monique PAJOT, LA CELLE CONDE, retraitée

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Cérémonie monument route de Châteauroux : 23 août 2020 à 11h. M. le Maire invite toute la population et espère une participation nombreuse afin d'honorer le sacrifice d'André, Jean AUGRAS, résistant tué à l'âge de 21 ans. Honorer la mémoire de ces actes d'héroïsme est un devoir.

- Changement des horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie : mardi 13h30-18h mercredi 9h-15h30 vendredi 9h15-12h15 13h30-17h

- Programmation de la prochaine réunion du CCAS : vendredi 24 juillet 2020 à 19h

Séance levée à 21h15

